



D.2018.03.28.3.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mars 2018

3 – PROJET MOBILITES – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

3.4 - Marché n° M3 2017 13346 M – Système d'échange de données informatisées – Gestion technique du projet – 3^{ème} ligne de métro – Autorisation de signer le marché subséquent à conclure avec PROSYS.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François		X (M. Del Borrello)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X	X (M. André à/c du point 6)	
KELLER Bernard		X (M. Grass jusqu'au point 5.1)	X (à/c du point 6)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Aujoulat)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Trautmann)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. Bacou à/c du point 10)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		
SUAUD Thierry (Participation au vote à/c du point 1.2)	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de la 3ème Ligne de métro.
- Le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération était confié à Tisséo Ingénierie par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017.
- Par délibération D.2018.03.28.3.4 en date du 28 mars 2018, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord cadre pour le Service de gestion électronique de documents par Internet - Gestion technique de projet avec l'entreprise **PROSYS**.

Le présent marché subséquent porte sur le service d'échanges de données informatisées, destiné à l'ensemble des intervenants liés aux études et à la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro de l'agglomération toulousaine (maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, exploitant, maître d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises...).

Le marché comporte le paramétrage initial de l'application, la formation des utilisateurs et la fourniture du service incluant l'hébergement des données sur une plateforme collaborative accessible via Internet par toute personne habilitée. Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 80 du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 100 000 € HT et 600 000 € HT.

Il est conclu pour une durée prévisionnelle de 96 mois à compter de sa notification. Cette durée s'entend comme étant la période pendant laquelle le maître d'ouvrage peut notifier au titulaire des bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 mars 2018**, donné un avis favorable à l'attribution du marché subséquent M3 2017 13346 M de système d'échange de données numérisées - Gestion technique de projet, pour la 3ème ligne de métro à l'entreprise **PROSYS** pour un montant maximum de 600 000 € HT, le Détail estimatif remis s'élevant à **119.850,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché.

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

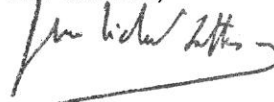
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **PROSYS** le marché M3 2017 13346 M de système d'échange de données numérisées - Gestion technique de projet, pour la 3ème ligne de métro pour un montant maximum de 600 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180403-20180328-3-4D-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018